

Circulaire d'information

INFCIRC/1140

24 octobre 2023

Distribution générale

Français

Original : anglais

Communication reçue de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Agence une note verbale datée du 12 octobre 2023.
2. Conformément à la demande qui y est formulée, la note verbale est reproduite ci-après pour l'information de tous les États Membres.

MISSION PERMANENTE DE L'UKRAINE
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 4131/35-197-122132

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne présente ses compliments au Secrétariat de l'Agence internationale de l'énergie atomique et a l'honneur de lui communiquer les informations suivantes.

Le 10 octobre 2023, le premier adjoint du chef de l'administration présidentielle de la Fédération de Russie, M. Sergey Kiriienko, a effectué une nouvelle visite illégale à l'installation nucléaire ukrainienne actuellement occupée, à savoir la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

De tels actes illicites perpétrés par des fonctionnaires de l'État agresseur constituent une nouvelle violation grave du droit international et de la législation ukrainienne. Cet acte illustre une fois de plus le mépris total du Kremlin à l'égard de trois résolutions du Conseil des gouverneurs de l'AIEA et de la résolution adoptée par la 67^e Conférence générale de l'AIEA.

Cette visite non autorisée de M. Sergey Kiriienko est préoccupante, elle sape les efforts internationaux visant à prévenir les accidents ou incidents nucléaires à l'installation nucléaire ukrainienne, et appelle donc une réaction appropriée de la part de l'AIEA.

La mission permanente de l'Ukraine se félicite tout particulièrement de la position officielle de l'Agence sur le caractère illégal de l'empiètement de la Fédération de Russie sur la région de Zaporizhzhia, y compris sur la centrale nucléaire de Zaporizhzhia.

À cet égard, la partie ukrainienne souhaiterait encourager les hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'AIEA à adopter une réaction officielle lorsque des actes illégaux contraires à la position établie sont perpétrés.

La mission permanente de l'Ukraine auprès des organisations internationales à Vienne saisit cette occasion pour renouveler à l'Agence internationale de l'énergie atomique l'assurance de sa très haute considération.

[Sceau]

Vienne, le 11 octobre 2023

Secrétariat
de l'AIEA